

Commune de Saint-Galmier

EXTRAIT

DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DANS SA SEANCE DU 11 FEVRIER 2021

(Application de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Philippe DENIS, Maire :

- Adopte à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 14 janvier 2021.
- Donne, à l'unanimité, un avis favorable en faveur du pacte de gouvernance mis en place par Saint-Etienne Métropole.
- Décide, à l'unanimité, la création de postes de la filière technique au 1^{er} mai 2021.
- Approuve, à l'unanimité, la convention établie par UTILE SUR FOREZ pour la mise à disposition de personnel à la commune.
- Approuve, à l'unanimité, le protocole d'accord transactionnel à signer dans le cadre d'une requête de demande d'annulation du permis de construire délivré par la commune à la SCI DES SOURCES.
- Approuve, à l'unanimité, le tarif de l'heure année fixé à 1 935 € pour 2021 des Centres Musicaux Ruraux, tarif inchangé par rapport à 2020.
- Approuve, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de financement CAF pour la prestation de service « Relais assistants maternels » pour l'équipement Bout'chou, pour la période de décembre 2020 à décembre 2024.
- Prend acte du début des travaux d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde et nomme Gérard ALLANCHE au poste de Chef de projet, « référant » risques majeurs.
- Fixe, à l'unanimité, à 25 euros le montant des vacances funéraires au 1^{er} mars 2021.
- Fixe, à l'unanimité, le montant des acomptes sur subvention de fonctionnement 2021 à verser à la Ludothèque, au CLSH et à l'association Halte-Garderie Petits Galopins.
- Prend acte des décisions du Maire.



Le Maire,
Philippe DENIS.

*Les délibérations et les documents annexes sont consultables en Mairie
aux heures habituelles d'ouverture.*

Affiché le 15 février 2021